

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Hommais, 25 janvier 1848](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Hommais, 25 janvier 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Hommais](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[25 janvier 1848](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Hommais](#)

Lieu de destinationLe Havre (Seine-Maritime)

Description

RésuméGodin informe Hommais que sa traite échue le 16 janvier 1848 lui avait été retournée avec 2,10 F de frais de retour. Il lui demande d'effectuer immédiatement le paiement de 223,10 F.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Hommais

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Réside au Havre (Seine-Maritime) en 1847.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (164)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1848 164

Leharre Monsieur Rommeis

De grace ma traite sur vous eue le 16 courant
25 janvier vient de m'etre retournée avec deux francs 10
centimes de frais de retour qui sont en sus
a votre debit fr. 223. 10

Je vous prie Monsieur de me faire
parvenir immediatement le reglement de cette
somme en bonne valeur de portefeuille
faute de quoi je me verrai contraint d'en
poursuivre le payement
comptant sur votre exactitude qui lui
en de sa salue

Glagou

25

Messieurs Castel et cie
jai l'honneur de vous prier que je sois
ete sans surs faute de mon envoi dans
la suite je serai obligé de me fournir
ailleurs

Le nauvise

26

ag Monsieur m s s
Monsieur Parquillon
je vous de recevoir impayee la traite que
j'avais mis en circulation sur vous publie le
18 courant que je reporte au debit de votre
compte par la somme de fr 74. 00 voulant
eviter le desagrement pour l'écriture de mes autres
frs je vous prie de venir me remettre
cette somme le reglement de mes livres en
bonne valeur de portefeuille

Je compte que vous eviterez tout retard

J'ai l'honneur de vous salue

alibenton

28

Monsieur Day. Letellier
so so plaignez du mauvais etat de la vie que
je so ai esperee dernièrement elle a été tout aussi
soignée que les autres mais on est obligé de les
deposer dans des auberges ou elles ne sont pas